

*Livret d'accueil des  
Nouveaux  
Arrivants*

Janvier 2024

*La Biolle*

# Sommaire

|                                    |                |
|------------------------------------|----------------|
| <b>Le Mot du Maire</b>             | <b>Page 2</b>  |
| <b>Présentation de la commune</b>  | <b>Page 3</b>  |
| <b>Les élus</b>                    | <b>Page 4</b>  |
| <b>Éducation et petite enfance</b> | <b>Page 6</b>  |
| <b>Vie associative</b>             | <b>Page 9</b>  |
| <b>Informations pratiques</b>      | <b>Page 10</b> |
| <b>Grand Lac</b>                   | <b>Page 16</b> |
| <b>Règles de vie</b>               | <b>Page 18</b> |
| <b>Mémo Frigo</b>                  | <b>Page 19</b> |

# Le mot du Maire

---

**Vous venez de vous installer à La Biolle, et nous vous souhaitons, ainsi qu'à votre famille, la bienvenue sur notre commune.**

**Ce guide vous permettra de découvrir ce qui fait le charme et le dynamisme de notre village : un environnement préservé, une vie associative et culturelle florissante, des équipements publics accueillants et fonctionnels, symboles de notre volonté du bien vivre ensemble.**

**La commune de La Biolle souhaite garder son esprit village, tout en développant harmonieusement les activités artisanales et commerciales et en préservant, pour les agriculteurs, des espaces de qualités.**

**Chacun peut trouver sa place dans le village, du plus jeune au plus ancien, et la municipalité met tout en œuvre pour que toutes les générations vivent en harmonie.**

*Nous vous souhaitons d'apprécier le charme  
de notre village qui très vite  
deviendra le vôtre!*

*Julie Novelli*  


# Présentation de la commune

## LA BIOLLE



La Biolle, qui tire son nom du bouleau, très présent sur la commune, a choisi depuis 1987 d'arborer cet arbre sur son blason. Chaque association du village peut utiliser cet emblème sur ses supports de communication.

Le territoire de La Biolle représente un losange irrégulier limité approximativement au Nord par le cours d'eau l'Albenche, au Nord-Est par le Nant Burnier, à l'Est par la Deysse et à l'Ouest par la montagne de LA BIOLLE qui s'étend sur près d'un tiers du territoire et qui la sépare du lac du Bourget.

Le reste de la commune est une succession de collines (Montfalcon, La Chataigneraie), de dépressions (Savigny) et d'espaces relativement plats (Villette, Le Parc). L'altitude maximale de la commune est de 874 mètres alors que son point le plus bas est de 300 mètres. La superficie du territoire communal est de 1 303.86 hectares.

Au-delà de cet aspect géographique, La Biolle est un village de 2 610 habitants (au dernier recensement de 2017), répartis sur 16 hameaux dont les plus importants sont le Chef-lieu, Savigny, Roasson, Tarency... C'est également un village qui sait allier ruralité et dynamisme, qui peut se vanter d'offrir à sa population un cadre de vie plaisant avec, entre autre, une zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique, tout en proposant à ses habitants services publics de qualité, commerces de proximité et services médicaux.



Dès leur arrivée, les familles trouveront un accueil en Mairie pour les orienter dans leurs démarches lors de leur installation ; les petits pourront être accueillis à la crèche municipale et en grandissant, ils seront scolarisés au village, en maternelle comme en primaire. Le passage au collège ou au lycée sera facilité par les services de ramassage scolaire mis en place par Grand Lac. Petits et grands trouveront sans difficulté à se distraire grâce aux activités proposées par les nombreuses associations culturelles et sportives que la municipalité soutient sans compter, pour que vive le village. Nos anciens ne sont pas en reste, ils chantent, randonnent, font de la gym, jouent et voyagent grâce entre autres aux Amis du Meyrieu.

Au cœur du bourg commerces permanents (boulangerie, bars, restaurants ...) ainsi qu'un supermarché (avec DAB et une station-service) sont complétés par le marché des producteurs du vendredi après-midi.

Et côté santé, médecin, infirmières, pharmacien, kinésithérapeute et opticien sont également installés à La Biolle. En outre, plusieurs zones artisanales attestent de l'activité économique soutenue sur la commune.

Enfin, nichée à mi-chemin de deux cités importantes et faciles d'accès que sont Chambéry et Annecy, La Biolle, jouit en outre de la proximité d'Aix les Bains, de son attrait touristique et thermal et bien sûr, de son lac, dont les retombées touristiques éclaboussent également notre village ; sans oublier la proximité de la montagne, qui reste attractive en toute saison.



# Les Élus

---



**NOVELLI Julie**

**Maire**

**Vice-Présidente de Grand lac - Agriculture et résilience alimentaire**

*Permanences les Mercredis de 14H30 à 17H30*



**MARQUES  
FERREIRA Lionel**

**1er Adjoint  
Travaux**

*Permanences les  
Vendredis de  
16H00 à 18H00*



**GOURY  
Marie-Rose**

**2ème Adjointe  
Solidarité,  
Vie Associative  
et Petite  
Enfance**

*Permanences  
les Samedis de  
08H30 à 11H00*



**DA SILVA  
LOPES Philippe**

**3ème Adjoint  
Affaires  
Scolaires et  
Jeunesse**

*Permanences  
les Jeudis de  
16h30 à 18h30*



**BICHOFF  
Marie**

**4ème Adjointe  
Affaires  
Générales**

*Permanences  
les Lundis de  
16H00 à 18H00*



**COUDURIER  
Fabien**

**5ème Adjoint  
Urbanisme,  
Ecologie et Vie  
Economique**

*Permanences  
les Mardis de  
16H30 à 18H30*



**LEOPOLD Sabine**

**Conseillère Municipale  
délégée à la petite  
enfance et à  
l'intergénérationnel**



**DE SANTIS Jean-Paul**

**Conseiller Municipal  
délégué aux  
investissements, marchés  
publics et contrats**



**BADIN Benoit**

**Conseiller Municipal  
délégué à la  
transition**



**MERLETTE Jérémy**

**Conseiller Municipal  
délégué à la  
forêt**



**MOCELLIN  
Claire**



**RIO  
Sandrine**



**COURRIER  
Lionel**



**DELATTAIGNANT  
Sébastien**



**BUTTIN  
Séverine**



**CALLOUD  
Bao**



**QUILLET  
Sylvain**



**QUAY  
Florent**



**PITILLI  
Christophe**



**MICHELLIER  
Jean-Paul**



**PERRIN  
David**



**BOIRON  
Véronique**

La « lettre du conseil » est éditée et distribuée à l'issue de chaque Conseil Municipal.

# Éducation et petite enfance

---

- « LES P'TITS POMPONS » CRÈCHE

Cette structure, mise à disposition des familles par la commune, est un lieu d'accueil, d'éveil, de sociabilisation et d'apprentissage pour les enfants, à partir de trois mois et ce jusqu'à l'entrée à l'école maternelle. L'intégration sociale d'enfants handicapés est favorisée en apportant une aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.



Plusieurs formules sont proposées pour s'adapter aux besoins des parents. Les enfants sont accueillis soit occasionnellement, soit régulièrement à la journée ou en demi-journée.

La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h45 à 18h00 et elle est fermée 5 semaines par an.

Les p'tits pompons ont intégré leurs nouveaux locaux en septembre 2021. Constitués de deux sections, d'un grand espace de jeux commun, d'une salle dédiée aux rencontres intergénérationnelles, d'espaces extérieurs aménagés et d'un jardin pédagogique.

Un projet pédagogique bienveillant, une équipe pluridisciplinaire à l'écoute et des locaux bien pensés accueillent vos enfants dès le plus jeune âge.

L'inscription en journée (place crèche) se fait à partir du mois de janvier. Le dossier d'inscription téléchargeable sur le site de la commune ou disponible en mairie et au Multi-Accueil doit être retourné au RPE de Grésy-Sur-Aix. La commission d'attribution des places a lieu chaque année en mars pour une rentrée en septembre.

L'inscription en demi-journée se fait directement auprès de la directrice de la Crèche.

*Crèche « LES P'TITS POMPONS »*

*25 Impasse des Pimprenelles 73410 LA BIOLLE*

*Tél : 04 79 54 72 21 Mail : [ptitspompons@la-biolle.fr](mailto:ptitspompons@la-biolle.fr)*

- RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) :

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des assistantes maternelles, des parents mais aussi des gardes d'enfants à domicile. Les RPE sont animés par des professionnels de la petite enfance. Ce service est ouvert aux futurs parents et parents, assistantes maternelles, professionnels de la petite enfance.

Pour tous renseignements contacter :

*Sandrine BECHARD*

*Tél. 07 86 66 69 86 ou mail : [rpe@gresy-sur-aix.fr](mailto:rpe@gresy-sur-aix.fr)*

*Permanences à Grésy-sur-Aix*

*17, place Pierre Picollet – 73100 Grésy-sur-Aix*

*Lundi : 16h00/17h30 - Mardi : 15h00/18h30 - Jeudi : 11h30/15h30 - Vendredi : 13h30/16h00*

## • ÉCOLES

**La Commune de La Biolle est dotée d'une école maternelle et d'une école élémentaire qui scolarisent 310 enfants.**

**École maternelle de La Biolle :  
433 Route de la Chambotte  
73410 LA BIOLLE Tél. 04 79 54 70 05  
Jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi  
Horaires classe : 8h30 / 11h30  
et 13h30 / 16h30**



**École élémentaire de La Biolle :  
519 Route de la Chambotte 73410 LA BIOLLE  
Tél. 04 79 54 76 26  
Jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi  
Horaires classe : 8h30 / 11h30  
et 13h30 / 16h30**

### Accueil périscolaire

**Ce service, proposé par la Municipalité, fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 8h15, de 11h30 à 12h15 et de 16h30 à 18h30 (hors vacances scolaires)**

**L'encadrement est assuré par le personnel communal et des intervenants spécialisés.**

### Restauration scolaire

**Les enfants scolarisés en maternelle et primaire peuvent bénéficier de ce service facultatif. La cantine de La Biolle est une des dernières du département à avoir conservé la confection des repas sur place. Cela permet de proposer des menus équilibrés, fabriqués avec des produits frais, sur la base d'un approvisionnement de proximité et bio, quand cela est possible. Une attention toute particulière est apportée à la réduction et au recyclage des déchets, en sensibilisant et associant les enfants à cette démarche.**



**Les modalités d'inscription, de facturation ainsi que le détail des tarifs sont précisés dans le Règlement Intérieur, consultable sur le site de la commune.**

- **CENTRE DE LOISIRS**

Un centre de loisirs sans hébergement est organisé à La Biolle, par l'ACEJ, tous les mercredis de 08h30 à 17h30.

Il est également ouvert pendant les vacances scolaires sur La Biolle sauf les deux semaines de décembre et les deux premières semaines d'Août où l'accueil est regroupé à Grésy-sur-Aix.

Renseignements et inscriptions au 04 79 34 86 46 ou [secretariat@acej-gresy.fr](mailto:secretariat@acej-gresy.fr)



- **TRANSPORTS SCOLAIRES**



Grand Lac assure les transports scolaires sur la commune.

Site internet :

<http://www.grand-lac.fr/deplacements/transport-scolaire>



**Pour plus d'informations :**

**Siège administratif de la Communauté d'Agglomération (GRAND LAC)  
1500 boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS Cedex Tél. : 04 79 35 00 51  
Fax : 04 79 35 70 70 ou 04 79 35 70 77  
E-mail : [contact@grand-lac.fr](mailto:contact@grand-lac.fr) Site Internet : [www.grand-lac.fr](http://www.grand-lac.fr)**



# Vie Associative



## • Associations communales

| Associations  | Président                       |
|---|---------------------------------|
| <b>ACCA DIANE DU MEYRIEUX</b>                               | <b>PERNOUD Olivier</b>          |
| <b>LES AMIS DU MEYRIEU</b>                                  | <b>PENNET Eugène</b>            |
| <b>ALBENS JUDO</b>  | <b>DUCATEL Nicolas</b>          |
| <b>LA BOULE BIOLLANE</b>                                    | <b>DI TORO Guy</b>              |
| <b>CSC CYCLOS</b>   | <b>TISSOT Didier</b>            |
| <b>COCKTAIL MUSIC</b>                                       | <b>SAUVAL Ludovic</b>           |
| <b>FESTIVAL DU CINEMA RURAL</b>                             | <b>PHILIPPE Marie-Françoise</b> |
| <b>LES FEUX FOLLETS</b>                                     | <b>BUTTIN Séverine</b>          |
| <b>LES JARDINS DU SARTO</b>                                 | <b>MANZATO Christine</b>        |
| <b>LA BIOLLE LOISIRS</b>                                    | <b>JACQUIER Mélanie</b>         |
| <b>LA BIOLLE LOISIRS - LE CHŒUR DES 3 BOULEAUX</b>          | <b>GINET Colette</b>            |
| <b>LA BIOLLE RANDO</b>                                      | <b>THOMÉ Jacques</b>            |
| <b>LES AMIS DU PATRIMOINE ET DE LA MEMOIRE DE LA BIOLLE</b> | <b>GINET Jean-Pierre</b>        |
| <b>MARCHÉ BIOLLAN</b>                                       | <b>DIMIER Aline</b>             |
| <b>MEYRIEU TRAIL</b>  | <b>PIVOT TAFFUT Nicolas</b>     |
| <b>AMICALE SAPEURS POMPIERS</b>                             | <b>MOCELLIN Michael</b>         |
| <b>SOU DES ÉCOLES</b>                                       | <b>GENOUD Élodie</b>            |
| <b>BIOLL'EN COEUR</b>                                       | <b>BUTTIN Séverine</b>          |

## À SAVOIR

- **Marché hebdomadaire tous les vendredis de 16h30 à 19h00**
- **Séances cinéma 1 mardi par mois : aînés à 15h00 ; enfants à 17h30 ; tout public à 20h30**
- **Rencontre des aînés, Club du 3ème âge, tous les vendredis de 14h00 à 17h00**
- **Trico'thé tous les jeudis de 14h à 16h30**

Yoga, judo, randonnées, foot, danse, musique, pétanque, arts plastiques, théâtre, chorale sont également pratiqués sur la Commune.

Plus de renseignements sur le site Internet:

<https://www.labiollevillage.fr> ←



## • Associations intercommunales

|                                |                               |
|--------------------------------|-------------------------------|
| <b>ADMR</b>                    | <b>DELMAS-LELOUP Brigitte</b> |
| <b>ALBANAIS A TOUT CŒUR</b>    | <b>DUCROZ Michel</b>          |
| <b>COMMUNES SOLIDAIRES</b>     | <b>PERRON Jean-Pierre</b>     |
| <b>FC CHAMBOTTE</b>            | <b>SAVOIE Yannick</b>         |
| <b>KRONOS</b>                  | <b>MILLIOZ Fabien</b>         |
| <b>L'ATELIER DES ARTS</b>      | <b>DUSART Xavier</b>          |
| <b>LES ANCIENS COMBATTANTS</b> | <b>CAZAUX Gregory</b>         |
| <b>ASSURE' SEC ESCALADE</b>    | <b>BESNARD Gilles</b>         |

## • Associations agricoles

|                                      |                          |
|--------------------------------------|--------------------------|
| <b>Association Foncière Agricole</b> | <b>GINET Jean-Pierre</b> |
| <b>Service De Remplacement</b>       | <b>GELLOZ Olivier</b>    |

# Informations pratiques

---

- **État civil :**



Les demandes d'acte de naissance, de mariage ou de décès peuvent être réalisées à l'Accueil de la Mairie du moment que l'événement s'est déroulé sur la Commune de LA BIOLLE :

Les démarches relatives aux demandes de Livret de Famille (et la mise à jour), la reconnaissance d'un enfant, le recensement militaire ou les changements de noms peuvent être effectuées à la Mairie.

**Carte nationale d'identité et Passeport biométrique :** La Mairie déléguée d'Albens est équipée d'une station d'enregistrement. (RDV au secrétariat tél. 04.79.54.17.59). Pour toute première demande ou tout renouvellement d'un de ces titres, vous avez la possibilité de remplir une Pré-demande en ligne.

Évènements se déroulant sur la commune :

- **Mariages :** Le mariage est célébré dans une commune avec laquelle au moins l'un des deux a des liens durables, de façon directe ou indirecte (via un parent).
- **Pacte Civil de Solidarité (PACS) :** Vous pouvez faire enregistrer la déclaration conjointe de Pacs en vous adressant soit à l'officier d'état civil (en mairie) de la commune de résidence commune, soit à un notaire.
- **Baptême Civil (Parrainage Civil) :** Le baptême civil n'est prévu par aucun texte. Il n'a pas de valeur légale et ne lie pas les parrains et/ou marraines par un lien contractuel. L'engagement qu'ils prennent de suppléer les parents, en cas de défaillance ou de disparition, est symbolique. Bien qu'il ne s'agisse que d'un engagement moral, il est possible de le formaliser à la Mairie.

- **Agence postale :**

L'agence postale communale de La Biolle est située dans les locaux de l'accueil Mairie, et est ouverte aux mêmes horaires, pour les opérations simples (envoi et réception de courrier, de colis, petites opérations financières...)

Pour les opérations plus spécifiques, il convient de s'adresser à la poste d'Albens.

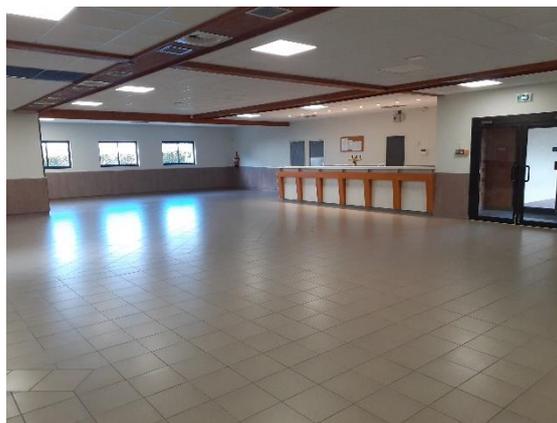


- **Location de salles Municipales**

La salle des fêtes de l'Ebène et les 3 salles de réunions des Trois Bouleaux sont disponibles à la location. Informations et réservations sur le site de la commune : <https://labiollevillage.fr/categories/location-de-salle>



→ **Salle Polyvalente de l'Ébène**



→ **Centre Culturel des 3 Bouleaux**



- **Logement social :**



**OPAC DE LA SAVOIE**

**55 Chemin des Moellerons, 73100 Aix-les-Bains**

**Tél : 04 79 35 21 13**

**Contact par téléphone : 04 79 35 21 13**

**Demande de logement social en ligne :**

**<https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>**



**Toute demande de logement social OPAC sur La Biolle, déposée sur le site internet, doit être accompagnée d'un passage en mairie pour enregistrement.**

- **Services médicaux et paramédicaux**

- **Médecine générale : Docteur Anne BOUCEY, 139 Place de L'église**
- **Cabinet Infirmier « SCM les Coquelicots » : 132 Route de la Chambotte, 04 79 54 72 42**
- **Pharmacie : Fabienne BRENEY, 198 Route de la Chambotte, 04 79 54 22 49**
- **Kinésithérapeute : Denis LAVERSA, 216 Route de la Chambotte, 04 79 34 00 32**
- **Opticien : Chambotte optique, 126 Route de la Chambotte, 04 79 52 13 83**
- **Ostéopathe : Julie MICHELLIER, 118 Route de la Chambotte, 06 20 62 68 43**

- **Urgences médicales :**

**Hôpital Grand Port**  
**Centre hospitalier Métropole Savoie**  
**49 Avenue du Grand Port, 73100 Aix-les-Bains**  
**tel : 04 79 88 61 61**



- **Maison médicale :**

**Elle est installée dans les locaux du centre hospitalier d'Aix-les-Bains, site du Grand Port**

**Horaires d'ouvertures :**

- **du lundi au vendredi de 20 h à minuit,**
- **le samedi de 12h à 18h puis 20h à minuit,**
- **le dimanche et les jours fériés (ponts compris) de 8h à 12h, 14h à 18h et de 20h à minuit.**

• **Transports :**



Les gares SNCF les plus proches sont celles d'Albens et de Grésy-sur-Aix.



Le service Mobéa est LA solution pour vos déplacements sur le territoire Grand Lac.

Depuis l'arrêt de bus scolaire le plus proche de votre domicile, le service Mobéa vous permet de rejoindre l'un des 'Points d'intérêt' de votre zone.

Plus d'informations et détails : <https://www.ondeagrandlac.fr/>



**Mobéa**

| POINTS D'INTÉRÊTS   | CORRESPONDANCES |
|---|-----------------|
| Gare SNCF d'Albens /<br>Relais Grand Lac<br>ENTRELACS   |                 |
| Gare SNCF de Grésy-sur-Aix<br>GRÉSY-SUR-AIX   |                 |
| Grésy Centre Comercial<br>GRÉSY-SUR-AIX   |                 |
| Hôpital<br>AIX-LES-BAINS  |                 |
| Gare SNCF d'Aix-les-Bains<br>Le Revard<br>AIX-LES-BAINS   |                 |
| Plage d'Aix<br>AIX-LES-BAINS<br><br>Uniquement le mercredi et le samedi<br>Idéal pour un ciné !                     |                 |
| Rue de Genève<br>AIX-LES-BAINS<br><br>Uniquement le mercredi et le samedi<br>Idéal pour le marché d'Aix-les-Bains ! |                 |



**Plaquette d'information téléchargeable ou disponible à l'accueil de la mairie**



- **Ordures ménagères :**

La collecte des ordures ménagères et le tri sélectif sont gérés par **GRAND LAC**.

La Commune est équipée de conteneurs semi-enterrés sauf dans les hameaux du Parc, Montfalcon et de Tarency ainsi que la route d'Annecy où les habitants disposent de bacs roulants marron qui sont ramassés le mercredi matin.

**Tri sélectif :** Des conteneurs semi-enterrés pour papiers, emballages, verres sont à votre disposition sur les parkings Écoles, Centre Culturel Les 3 Bouleaux, Impasse des Pimprenelles, Intermarché, Savigny, carrefour de la Croix du Sable, aux Villards ainsi qu'aux Plagnes.

**Réduction des déchets :** vous désirez ne pas recevoir d'imprimés papier non sollicités dans votre boîte aux lettres, vous pouvez apposer sur celle-ci un autocollant "STOP PUB" disponible en mairie.



- **Déchetteries :**

L'accès aux déchetteries est **GRATUIT** sur les sites d'Albens, Grésy-sur-Aix et Drumettaz, après inscription de la plaque de votre (vos) véhicule(s)

Inscriptions sur place ou en ligne :

<https://grand-lac.fr/dechets/dechetteries-2/dechetteries-inscriptions-particuliers/>



- **Impôts :**

Centre des finances publiques Aix-les-Bains, Trésorerie d'Aix Les Bains - 073048  
9 avenue Victoria 73104 AIX LES BAINS CEDEX Tél. 04 79 35 07 54

- **Maison de Justice et du Droit (MJD) :**

C'est un lieu de rencontre et d'information sur la justice, l'accès au droit et l'aide aux victimes. Des permanences gratuites y sont assurées (avocats, huissiers, notaires, ADIL, ADIJ, UDAF, défenseur des droits...) Il convient de prendre rendez-vous par téléphone.

Horaires d'ouverture : Du lundi au jeudi : 9h/12h et 14h/17h30, le vendredi : 9h/12h et 14h/18h30 et samedi :9h/12h

Adresse : 1500 boulevard Lepic - 73100 AIX LES BAINS

Téléphone : 04 79 34 00 53

Mail : [mjd-aix-les-bains@justice.fr](mailto:mjd-aix-les-bains@justice.fr)



# Grand Lac



La commune de La Biolle fait partie de la Communauté d'agglomération Grand Lac.

Grand Lac est tenu d'exercer certaines compétences dont certaines sont exclusives (les communes sont dessaisies de l'ensemble de la compétence) et d'autres sont partagées. Grand Lac définit alors les actions dites "d'intérêt communautaire".

Pour résumer, l'agglomération intervient sur 3 domaines :

- Les services à la population :

Grand Lac assure les services de la vie quotidienne des habitants : le traitement des déchets et la gestion des déchetteries, le transport urbain, la production et la distribution d'eau potable, la collecte et l'assainissement des eaux usées...

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale quant à lui, s'occupe des personnes âgées du territoire (portage de repas, services de soins à domicile, EPHAD...) et lutte contre leur isolement.

- L'aménagement et le développement du territoire :

Grand Lac définit les règles d'urbanisme, met en valeur les sites touristiques, développe des activités sportives et de loisirs, soutient les associations locales œuvrant pour la prévention de la délinquance, l'emploi et l'insertion, administre les ports et plages du Lac du Bourget, soutient l'activité agricole et la production locale pour tendre vers l'autosuffisance alimentaire. Le développement économique a été confié à CGLE (Chambéry Grand Lac Economie) et le dispositif CitésLab accompagne les habitants porteurs de projets. L'OTI (Office du Tourisme Intercommunal) assure, quant à lui, la promotion du territoire.



Les dossiers d'urbanisme sont instruits par Grand Lac mais doivent être déposés en mairie.

- L'environnement :

Grand Lac entretient les principaux cours d'eau du territoire, prévient les inondations, préserve les zones humides et surveille la qualité des eaux du lac. L'agglomération soutient aussi la transition énergétique au travers de son Plan Climat (PCAET) et de la démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS). Enfin Grand Lac sensibilise les habitants sur la gestion de leurs déchets via des actions de prévention.



Siège administratif de la Communauté d'Agglomération  
1500 boulevard Lepic – CS20606 – 73106 AIX-LES-BAINS Cedex Tél. : 04 79 35 00 51 -  
E-mail : [contact@grand-lac.fr](mailto:contact@grand-lac.fr)

- Relais Grand Lac

**Accompagnement dans vos démarches administratives numériques. Labélisé FRANCE SERVICES, les relais sont partenaires :**

- **Pôle Emploi**
- **CAF**
- **Assurance retraite**
- **Assurance maladie**
- **MSA**
- **ANTS (Agence nationale des titres sécurisés, permis de conduire, carte grise, cartes d'identité, passeport...)**
- **Finances publiques**
- **Ministère de la justice**

- **Tourisme**

**AIX LES BAINS  
RIVIERA  
DES ALPES**

[www.aixlesbains-rivieradesalpes.com](http://www.aixlesbains-rivieradesalpes.com)

4 univers rien que pour vous



# GRAND LAC

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SOCIAL

**Relais d'Entrelacs**

📍 60 rue Joseph Michaud - Albens 73410 Entrelacs

🕒 Accès sans rendez-vous  
Lundi : 8h - 12h30 et 13h15 - 16h45  
Mardi : 8h - 12h30  
Mercredi : 8h - 12h30  
Jeudi : 8h - 12h30 et 13h15 - 16h45  
Vendredi : 8h - 12h30

📞 04 79 63 89 45



# Règles de Vie

---

**Préserver notre environnement est l'affaire de tous.  
Quelques rappels pour que la vie soit plus belle.**

- **Bruit**

**La réglementation communale précise les horaires applicables aux activités bruyantes :  
Tous les travaux professionnels bruyants doivent être interrompus entre 20h00 et 07h00  
et toute la journée les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.**

**Les travaux de bricolage ou jardinage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :  
lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,  
samedi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,  
dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00.**

- **Propreté**

**La commune met tout en œuvre, en collaboration avec Grand Lac, pour que les règles  
d'hygiène et de salubrité publique soient respectées. Pourtant des incivilités en matière de  
dépôts sauvages sont régulièrement constatées. Elles seront donc systématiquement et  
sévèrement sanctionnées par une redevance de 165 €, le coût de la remise en état des lieux  
ne pouvant être supporté par le budget communal.**

- **Feux**

**Selon l'arrêté Préfectoral n°2017-0248 : Il est interdit, sur l'ensemble du département de la  
Savoie, à toute personne : d'allumer des feux dans les forêts, plantations ou boisements ; de  
pratiquer l'écobuage (brûlage des végétaux sur pied, des bois morts, des herbes sèches) ; de  
brûler des déchets verts, qui doivent être apportés en déchetterie.**

- **Espaces Agricoles**

**Les prés sont des propriétés privées, en aucun cas vous ne pouvez les traverser ou jouer  
à l'intérieur. Respectez l'intégrité des clôtures afin d'éviter les fuites des animaux  
parqués. Enfin pour que vos promenades restent agréables, appliquez-vous à ne laissez  
aucune trace de votre passage sur les sentiers.**

# Mémo Frigo

Site internet de LA BIOLLE [www.la-biolle.fr](http://www.la-biolle.fr)



**Accueil mairie de la Biolle**  
**135 ROUTE DE LA CHAMBOTTE**

**73410 LA BIOLLE**

**Tel: 04.79.54.76.06**

**[mairie@la-biolle.fr](mailto:mairie@la-biolle.fr)**

Toutes vos démarches sur [www.labiollevillage.fr](http://www.labiollevillage.fr)

Retrouvez nous sur [Facebook – Commune de La Biolle](#)



**Ouverture secrétariat de mairie et agence postale communale**  
**du lundi au samedi de 08h00 à 12h00**  
**le mardi et le vendredi de 16h30 à 18h00**

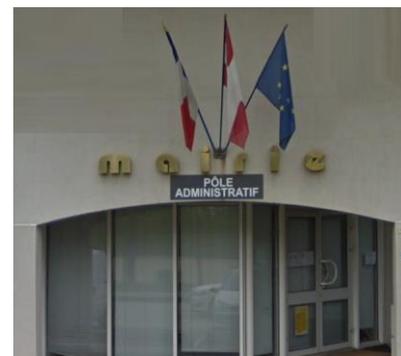
**Pôle administratif mairie**

**41 PLACE DE L'ÉGLISE**

**73410 LA BIOLLE**

**Tel: 04.79.54.76.06**

**[mairie@la-biolle.fr](mailto:mairie@la-biolle.fr)**



**Grand Lac**

**1500 Boulevard Lepic - 73100 Aix Les Bains**

**Accueil du lundi au vendredi: 8h-12h / 13h30-17h**

**Téléphone 04 79 35 00 51**

**Site Internet: <https://grand-lac.fr/>**

